

DECRET N° 2000-67 DU 14 FEVRIER 2000

Portant nomination de Monsieur Brice
Kpassima OUANDO en qualité de directeur
départemental de la Protection sociale et de
la famille du Borgou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 99-613 du 20 décembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Protection sociale et de la famille ;

Sur proposition du ministre de la Protection sociale et de la famille ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 février 2000,

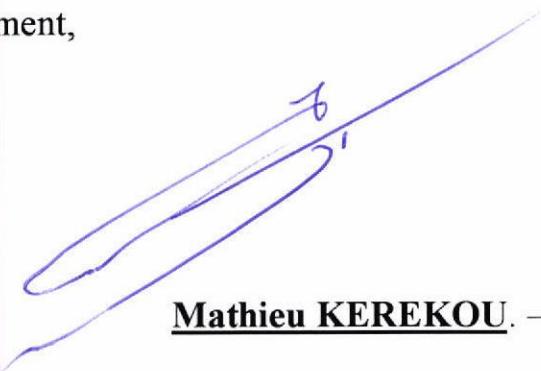
DECRETE :

Article 1er. – Monsieur Brice Kpassima OUANDO est nommé directeur départemental de la Protection sociale et de la famille du Borgou.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 14 Février 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



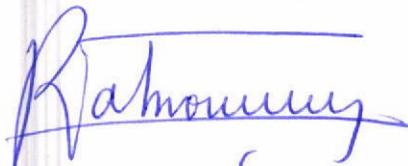
Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre de la Protection
Sociale et de la Famille,



Ramatou BABA-MOUSSA.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MPSF
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-